

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir diverses composantes du secteur culturel : « Expressions artistiques », « Lieux de diffusion et opérateurs culturels », « Développement culturel des territoires » et « Enseignement artistique et pratique ».

Il est proposé, dans le présent rapport :

I. « Expressions artistiques »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 79 650 € à 11 associations et 1 commune pour des aides aux projets ;

II. « Lieux de diffusion et opérateurs culturels »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 38 000 € en faveur des Tréteaux de Haute-Alsace et la Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) ;

III. « Soutien au développement culturel des territoires »

- d'attribuer et d'autoriser, pour les structures à rayonnement territorial intégrées dans les CTV 2ème génération, le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 160 000 € en faveur de la Ville de Mulhouse au titre du Contrat Culture 2014/2017 (CTV Région mulhousienne) ;

IV. « Enseignement artistique et pratique »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 6 800 € en faveur de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin, de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France et de l'association Musique et Culture du Haut-Rhin ;

V. « Culture et solidarité »

- d'adhérer à l'association Tôt ou Tard pour un montant total de 500 € ;
- de désigner M/Mme ... comme représentant du Département au sein de cette association ;

Il vous est également proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention et les avenants à intervenir avec la Fédération Hiéro (Noumatrouff), le Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace (CRAC d'Alsace) et la Ville de Mulhouse.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7ème Commission réunie le 30 septembre 2016.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités ou associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de sa réunion du 30 septembre 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subvention relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

I. EXPRESSIONS ARTISTIQUES

15 demandes de subvention ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion musicale
- ✓ Création/diffusion artistiques
- ✓ Education artistique et culturelle

Deux demandes relevant de ce dispositif ont fait l'objet d'un avis défavorable.

La Commission a proposé de soutenir 13 projets pour un montant total de **79 650 €**.

II. LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Au titre du dispositif du soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels, 2 demandes d'aides financières ont été examinées favorablement par la Commission de la Culture et du Patrimoine. Elles portent sur la mise en œuvre de projets artistiques et culturels dans le cadre de partenariats en faveur des structures citées ci-dessous pour un montant total de **38 000 €**, répartis comme suit :

Structures à rayonnement départemental et au-delà

1) Les Tréteaux de Haute-Alsace

L'association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" de Mulhouse a sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2016.

Les activités principales de l'association, en résidence permanente au Théâtre de la Sinne à Mulhouse, concernent la diffusion théâtrale en direction du jeune public, la création et la formation. Outre la programmation 2015/2016 au Théâtre de la Sinne, l'association réalise une opération spectacle vivant en direction des écoles maternelles de Mulhouse, développe des collaborations avec la Filature et l'AFSCO-Espace Matisse et organise des actions de formation pour les enseignants et en milieu scolaire, ainsi que des ateliers tout public.

Pour l'ensemble de ces activités, il est proposé d'attribuer une aide de **10 000 €** en faveur de l'association "Les Tréteaux de Haute-Alsace" de Mulhouse, indiquée dans le tableau joint en *annexe 1* au rapport.

2) Fédération Hiéro : Le Noumatrouff

La Fédération Hiéro Mulhouse a pour mission de gérer le Noumatrouff, lieu de diffusion, de pratique et d'information labellisé SMAC (Scène de Musiques Actuelles). L'Etat, la Région, la Ville de Mulhouse et le Département ont soutenu la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Noumatrouff à travers une convention pluriannuelle pour la période 2010 à 2013, dans une logique d'aménagement culturel de territoire, de développement et de sensibilisation des publics.

Depuis 2014, les financeurs ont retenu le principe de conventions bilatérales avec le Noumatrouff, compte tenu des délais nécessaires à la formalisation de l'évaluation réalisée par l'Etat au terme de la convention.

A l'instar de 2015, il est proposé en 2016, de reconduire une convention bilatérale Département/Noumatrouff avec une aide de **28 000 €** sur la base du projet artistique et culturel décliné comme suit :

- le centre de ressources Musiques actuelles ;
- les actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département en particulier les collèges ;
- l'accès à la scène des groupes Régionaux, notamment le projet Locomotiv : diffusion dans les premières parties de concerts.

Il vous est donc proposé d'approuver et de m'autoriser à signer la convention 2016 à intervenir entre la Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) et le Département jointe en *annexe 2* au rapport ;

3) Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC) à Altkirch

En date du 5 août 2013, le Département du Haut-Rhin a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État, la Région Alsace, la Ville d'Altkirch et le Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace (CRAC Alsace) pour la période 2013-2016.

Pour rappel, cette convention a pour objet d'approuver le programme artistique et culturel du CRAC sur la période précitée, les modalités et les conditions d'octroi des aides partenariales pour sa mise en œuvre ainsi que les modalités de suivi de ce partenariat.

A travers l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2016, joint en *annexe 3* au rapport, il est proposé de prolonger d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le programme d'actions participant à la réalisation des missions culturelles d'intérêt général, développé dans le projet artistique et culturel du CRAC Alsace.

Il est précisé que chaque partenaire signataire fixera le montant définitif de sa contribution financière au titre de 2017 et ses modalités de versement dans le cadre d'une convention financière annuelle bilatérale avec le CRAC Alsace.

III. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

Cette politique, intégrée dans les CTV, vise à soutenir, au travers de Contrats Culture, des collectivités engagées dans une démarche de développement culturel pour leur territoire. Au cours de sa réunion du 30 septembre 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de la Ville de Mulhouse.

Contrat de Territoire de Vie Région mulhousienne 2014/2019

Ville de Mulhouse : mise en œuvre du projet culturel de territoire en 2016

La Ville de Mulhouse a bénéficié du dispositif départemental destiné à accompagner les dynamiques culturelles sur les territoires, dans le cadre de contrats passés avec le Département depuis 2003.

La dernière convention prévoyait que l'aide départementale soit ciblée sur la diffusion et l'animation culturelle (festival Scènes de rue, Jeudis du Parc), la médiation à la Kunsthalle et l'Orchestre Symphonique de Mulhouse (OSM) avec 3 concerts décentralisés et un parcours pédagogique en collège.

Il est précisé qu'en 2016, 2 concerts décentralisés seront programmés (Richwiller et Sierentz), au lieu des 3 prévus dans la convention initiale.

Pour permettre la mise en œuvre du projet culturel de la Ville de Mulhouse, le montant de l'aide départementale est sollicité à hauteur de **160 000 €** pour 2016.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention 2014-2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la Ville de Mulhouse, en *annexe 4* au rapport.

IV. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

Structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale

Trois demandes de subvention relevant de ce dispositif ont été examinées. Les propositions pour un montant global de **6 800 €** sont récapitulées dans le tableau joint en *annexe 1* au rapport. Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de :

- **2 000 €** en faveur de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68)
- **800 €** en faveur de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF)
- **4 000 €** en faveur de l'association Musique et Culture du Haut-Rhin.

V. CULTURE ET SOLIDARITE

L'association Tôt ou T'Art a sollicité par courrier du 10 mai 2016, l'adhésion du Département à son réseau dans le cadre de la charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels.

Cette adhésion permettra au Département de participer à la dynamique du réseau composé de 310 structures sociales, médico-sociales et culturelles en Alsace qui œuvrent ensemble à l'insertion par les pratiques culturelles des personnes en difficulté. A cet égard, il est proposé de désigner **M/Mme ...** comme représentant du Département au sein de cette association.

Le montant de cette adhésion s'élève à **500 €** pour 2016.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I. EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport pour un montant total de **79 650 €**, dont :
 - **66 650 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-6574-2347-371 ;
 - **13 000 €** à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputation 65-311-65734-2347-371,

II. LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **38 000 €** dont :
 - **10 000 €** en faveur des Tréteaux de Haute-Alsace ;
 - **28 000 €** en faveur de la Fédération Hiéro (Noumatrouff) ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371 ;

III. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES (Contrats Culture)

- d'attribuer et d'autoriser, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Région mulhousienne, le versement d'une subvention globale de **160 000 €** en faveur de la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre de ses projets en 2016 ;
- de prélever les crédits correspondants sur le programme K815 Imputation 65-311-65734-35781-006 ;

IV. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention globale de fonctionnement pour un montant total de **6 800 €** dont :
 - **2 000 €** en faveur de l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68) ;
 - **800 €** en faveur de la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF) ;
 - **4 000 €** en faveur de l'association Musique et Culture du Haut-Rhin ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

V. CULTURE ET SOLIDARITE

- d'adhérer à l'association Tôt ou T'Art pour une cotisation annuelle de **500 €**, d'approuver en conséquence les statuts de cette association, joint en *annexe 5*, et de désigner **M/Mme ...** comme représentant du Département au sein de cette association ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D623 Imputation 011-311-6281-2366-371 ;
- précise que l'ensemble des subventions précitées et cette adhésion feront l'objet d'un paiement unique ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention 2016 à intervenir entre la Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) et le Département jointe en *annexe 2* au rapport ;
 - l'avenant n°1 à la convention du 5 août 2013 entre le Département, l'État (DRAC Alsace), la Région Grand Est (Région Alsace), la Ville d'Altkirch et l'association Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace (CRAC Alsace), en *annexe 3* au rapport;
 - l'avenant n°2 à la convention 2014-2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la Ville de Mulhouse, en *annexe 4* au rapport.

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN